

Service Régional d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux



Genèse du projet

Le code civil: La loi 2007-308 du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs: La protection des majeurs est un devoir des familles et de la collectivité publique

Le CASF: information et soutien technique pour les personnes exerçant une mesure

Le décret du 30 décembre 2008 précise le contenu de l'information

Dans notre région : 33% des mesures sont confiées à un membre de la famille

Les demandes des tuteurs familiaux

Sur une période de 9 mois: 285 demandes
8 items de questions:

- Amont de mesures: 17% des demandes
- Mise en place de la mesure: 16%
- Gestion financière: 14%
- Protection de la personne: 3%
- Mandat de protection future: 4%
- Rôle et obligations: 5%
- Démarches administratives: 6%
- Autres: 18%

Les difficultés des tuteurs familiaux

Des origines très différentes :

- Manque d'information
- Appréhension de solliciter le juge
- Conflits d'intérêts
- Conflits familiaux
- Charge tutélaire vécue comme lourde
- Capacité de compréhension

Le dispositif

- Un dispositif régional de proximité
- Un service gratuit pour les familles
- Les UDAF du Nord et du Pas de Calais coordinatrices du projet
- Convention passée avec la DRJSCS
- Les services de mandataires judiciaires sollicités pour le projet: 10 associations ou services participent
- Convention passée avec les UDAF

Les services et associations de mandataires engagés dans le projet

Pour le Nord :

AGSS de l'UDAF

Ariane

ASAPN

ATINORD

CCAS de Tourcoing

SIP de Maubeuge

Pour le Pas de Calais :

ATPC

STP

UDAPEI du Pas de Calais

Vie Active

L'organisation

L'accueil téléphonique assuré par les UDAF

L'orientation en amont de mesure vers la juriste de l'UDAF

L'accueil physique :

- 17 lieux dans la région
- Les intervenants mis à disposition par les services MJPM et les UDAF

Une nécessaire harmonisation

Des pratiques :

- La posture
- Les contours et limites de l'intervention

Des outils :

- Fiches d'intervention
- Les indicateurs
- Fiches techniques en cours
- La communication

CONCLUSION

Difficultés rencontrées :

Un projet collectif mené à 12 (institutions, services)

Le financement : une subvention pour une expérimentation

Les autorisations de chaque procureur

Le recensement et la communication aux familles

Satisfactions :

Reconnaissance de la loi par rapport à un besoin

Soutien de la DRJSCS pour le projet

Projet innovant

Reconnaissance des tuteurs familiaux

Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux de la région Nord-Pas de Calais



VOS CONTACTS

Nord



L'UDAF du Nord
3 rue Gustave Delory
BP 1234 - 59013 LILLE CEDEX
03 20 54 97 61

du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h
tuteurfamilial@udaf59.org

Accueil de proximité
sur rendez-vous :

Avesnes-sur-Helpe, Cambrai,
Douai, Dunkerque, Hazebrouck,
Lille, Maubeuge, Roubaix,
Tourcoing, Valenciennes.

Pas de Calais



L'UDAF du Pas de Calais
16 boulevard Carnot - 62000 ARRAS
03 21 71 83 84

du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h
pifarras-udaf@wanadoo.fr

Accueil de proximité
sur rendez-vous :

Arras, Béthune,
Boulogne-sur-Mer, Calais,
Lens, Montreuil, Saint-Omer.

Décret n°2008-1507 du 30 décembre 2008

Des professionnels au service des familles
pour accompagner et soutenir les solidarités familiales
dans le cadre de la protection juridique des majeurs

En partenariat avec des Services et Associations Tutélaires du Nord et du Pas de Calais



Avec la participation

